

Règlement no 19

Règlement sur les admissions au Collège de Maisonneuve

Adopté au Conseil d'administration du 13 juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE	3
CONDITIONS D’ADMISSION COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES D’ÉTUDES COLLÉGIALES	3
ADMISSION DANS UN PROGRAMME MENANT À UN DIPLÔME D’ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)	4
Sur la base d’études secondaires	4
Sur la base d’études collégiales	5
Sur la base d’études équivalentes.....	5
Sur la base de formation et d’expérience jugées suffisantes	6
ADMISSION DANS UN PROGRAMME MENANT À UNE DIPLÔME DE SPÉCIALISATION D’ÉTUDES TECHNIQUES (DSET)	7
ADMISSION DANS UN PROGRAMME MENANT À UNE ATTESTATION D’ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) .	8
Sur la base d’études secondaires	8
Sur la base d’études équivalentes.....	8
Sur la base de formation jugée suffisante.....	9
CRITÈRES DE SÉLECTION	10
CAS D’EXCEPTION	10
RESPONSABILITÉ	10
ENTRÉE EN VIGUEUR	10
ANNEXE I : ORGANIGRAMME	11
ANNEXE II : PRÉALABLES DU SECONDAIRE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME CHOISI – DEC	12
ANNEXE III : PRÉALABLES DU SECONDAIRE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME CHOISI – AEC ERREUR ! DEFINI.	SIGNET NON

PRÉAMBULE

Suivant son projet éducatif, le Collège de Maisonneuve favorise l'accès aux études collégiales des candidats ayant différents profils et traite de manière équitable les demandes d'admissions qui lui sont soumises.

Le *Règlement sur les admissions au Collège de Maisonneuve* est conforme au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Il balise les conditions d'admission au Collège de Maisonneuve. Plus précisément, il définit les conditions d'admission au Collège, générales et particulières, requises à l'inscription à un programme d'études conduisant soit à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales (DEC), d'une Attestation d'études collégiales (AEC) ou d'un Diplôme de spécialisation aux études techniques (DSET). Le Collège admettra les candidats qui répondent à ces exigences objectives.¹

Quant aux candidats, ils devront s'assurer d'avoir une connaissance suffisante de la langue française afin de garantir la réussite de leurs études.

CONDITIONS D'ADMISSION COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Pour être admissible à l'un des programmes dispensés au Collège de Maisonneuve, tout candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ou détenir un visa d'étudiant ou encore détenir une autorisation ministérielle. Dans tous les cas, le Collège demandera au candidat de remettre tous les documents requis par le Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport (MELS).

De plus, le candidat devra détenir les préalables du secondaire en lien avec le programme choisi, tel que précisé à l'Annexe II, ou leurs équivalents.

¹ Le tableau de l'Annexe I illustre les différents parcours et profils qu'un candidat peut emprunter.

Conditions générales pour être admis dans un programme conduisant à l'obtention d'un **DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)**

*Pour être admis, le candidat doit satisfaire à des conditions générales qui varient selon la base sur laquelle il fait sa demande d'admission. DE PLUS, le candidat doit détenir les **PRÉALABLES DU SECONDAIRE**² (Annexe II) en lien avec le programme choisi.*

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE D'ÉTUDES SECONDAIRES S'IL SATISFAIT À L'UNE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES)

- Remarque : Le titulaire d'un DES obtenu avant le mois de mai 2007 qui n'aurait pas réussi une ou des matières parmi les suivantes pourrait se voir imposer des activités de mise à niveau pour les matières manquantes, activité qu'il devra avoir réussies au plus tard avant son inscription pour la 2^e session :
 - Langue d'enseignement de la 5^e secondaire
 - Langue seconde de la 5^e secondaire
 - Mathématiques de la 4^e secondaire
 - Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire (sciences physique de la 4^e secondaire)
 - Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire (Histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire)

OU

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP)

- Le titulaire d'un DEP doit **obligatoirement** avoir réussi les matières suivantes :
 - Langue d'enseignement de la 5^e secondaire
 - Langue seconde de la 5^e secondaire
 - Mathématiques de la 4^e secondaire

OU

- Détenir un DEP et satisfaire aux conditions établies par le ministre dans le cadre des programmes élaborés en continuité de formation (DEP/DEC).
 - Ces conditions sont établies, pour chaque programme d'études, en fonction de la formation professionnelle acquise au secondaire, de manière à assurer la continuité de formation.

² Ou leurs équivalents.

OU

Répondre aux conditions requises pour une admission conditionnelle

Le Collège peut admettre sous conditions, au moment où l'étudiant fait sa demande, tout candidat qui est visé par l'une ou l'autre des situations suivantes :

- S'il est inscrit aux cours qui lui manquent ou en voie de satisfaire aux conditions nécessaires pour être admis.

OU

- S'il lui manque tout au plus six unités pour l'obtention de son DES et qu'il **s'engage** à obtenir les unités manquantes durant la première session au collégial.

OU

- S'il est détenteur d'un DEP et qu'il lui manque tout au plus six des unités allouées pour les matières suivantes et qu'il **s'engage** à obtenir les unités manquantes durant la première session au collégial :
 - Langue d'enseignement de la 5e secondaire
 - Langue seconde de la 5e secondaire
 - Mathématiques de 4^e secondaire

Un candidat qui n'aurait pas, tel que prévu, obtenu les unités manquantes au cours de sa première session sera refusé à la session suivante.

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE D'ÉTUDES COLLÉGIALES S'IL SATISFAIT À L'UNE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

Avoir été admis et inscrit dans un autre programme conduisant à l'obtention d'un DEC

OU

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC)

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE D'ÉTUDES ÉQUIVALENTES S'IL SATISFAIT À L'UNE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

*Le Collège considère que le candidat a une **FORMATION ÉQUIVALENTE** au DES s'il satisfait à l'une des conditions suivantes :*

Candidat ayant entrepris des études universitaires au Québec sans avoir étudié au collégial

- Dans ce cas, le candidat doit détenir un minimum de 30 crédits complétés dans un programme universitaire.

OU

Candidat ayant suivi une formation hors Québec

- Avis d'équivalence de niveau 5^{ième} secondaire du Ministère de l'Immigration et de la communauté culturelle (MICC).

OU

- Avis d'évaluation de diplôme étranger de niveau 5^{ième} secondaire produite par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

OU

- Diplôme obtenu dans une autre province canadienne de niveau 5^{ième} secondaire.

OU

- Classe de seconde complétée du système d'éducation Français.

OU

Candidat ayant une Attestation d'études collégiales (AEC)

- Dans ce cas, le candidat doit démontrer que sa formation acquise au collégial est égale ou supérieure à celle d'un candidat qui détient un DES ou l'équivalent.

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE DE FORMATION ET D'EXPÉRIENCE JUGÉES SUFFISANTES S'IL SATISFAIT LES CONDITIONS SUIVANTES :

Ce type d'admission s'adresse particulièrement aux adultes qui ne détiennent ni un DES ni un DEP mais qui possèdent une formation qui pourrait être suffisante et une expérience professionnelle qui pourrait être pertinente.

Le candidat devra toutefois répondre aux deux critères suivants :

- Avoir interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative minimale 36 mois.

ET

- Démontrer au Collège que la combinaison de sa formation et de son expérience professionnelle est suffisante pour entreprendre des études collégiales. Pour ce faire, **le candidat doit joindre à la demande d'admission les documents nécessaires (notamment les bulletins et diplômes), un curriculum vitae et une description des expériences de travail attestées par les employeurs.** Le collège est seul en mesure d'apprécier la valeur de la candidature et pourrait s'il le juge nécessaire, imposer des activités de mise à niveau.

Conditions générales pour être admis dans un programme conduisant à l'obtention d'un **DIPLÔME DE SPÉCIALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES (DSET)**

Pour être admis à un programme conduisant à l'obtention d'un Diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET), le candidat doit satisfaire une des conditions suivantes :

Être titulaire d'un Diplôme d'études collégiales (DEC) prérequis au programme de spécialisation choisi.

- Remarque : Un candidat à qui il manque 5 unités ou moins **pour obtenir le DEC** pré requis à **son admission** pourrait être admis **conditionnellement**. Un candidat qui n'aurait pas, tel que prévu, obtenu les unités manquantes pendant la première moitié de la période requise pour compléter ce programme de spécialisation ne pourra poursuivre la deuxième partie de sa formation.

Un candidat ne peut être admis conditionnellement qu'une seule fois.

OU

Posséder une formation jugée par le Collège comme étant équivalente au DEC prérequis au programme de spécialisation choisi.

- Candidat ayant suivi une formation hors Québec
 - Avis d'équivalence du Ministère de l'Immigration et de la communauté culturelle (MICC).

OU

 - Avis d'évaluation de diplôme étranger produite par le SRAM.

OU

 - Diplôme obtenu dans une autre province canadienne.
- Candidat ayant suivi des études universitaires au Québec
 - Dans ce cas, le candidat doit détenir un minimum de 30 crédits complétés dans un programme universitaire et satisfaire les conditions particulières en lien avec le programme de spécialisation choisi.
- Candidat ayant suivi des études de niveau collégial
 - Dans ce cas, le candidat doit démontrer au collège qu'il possède la formation équivalente au DEC prérequis et qu'il satisfait les conditions particulières en lien avec le programme de spécialisation choisi.

Conditions générales pour être admis dans un programme conduisant à l'obtention d'une **ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)**

*EN PLUS de détenir les **PRÉALABLES DU SECONDAIRE en lien avec le programme choisi (Annexe IV)**, pour être admis à un programme conduisant à l'obtention d'une Attestation d'études collégiales (AEC), le candidat doit répondre aux conditions suivantes :*

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.
OU
- Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires.
OU
- Être visé par une entente entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental.
ET
- Satisfaire l'une des **CONDITIONS GÉNÉRALES** qui varient selon la base sur laquelle les candidats font leurs demandes d'admission :

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE D'ÉTUDES SECONDAIRES S'IL SATISFAIT À L'UNE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP)

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE D'ÉTUDES ÉQUIVALENTES S'IL SATISFAIT À L'UNE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

Candidat ayant entrepris des études universitaires au Québec sans avoir étudié au collégial

- Dans ce cas, le candidat doit détenir un minimum de 30 crédits complétés dans un programme universitaire.

OU

Candidat ayant suivi une formation hors Québec

- Avis d'équivalence de niveau 5^{ième} secondaire du Ministère de l'Immigration et de la communauté culturelle (MICC).

OU

- Avis d'évaluation de diplôme étranger de niveau 5^{ième} secondaire produite par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

OU

- Diplôme obtenu dans une autre province canadienne de niveau 5^{ième} secondaire.

OU

- Classe de seconde complétée du système d'éducation Français.

UN CANDIDAT PEUT ÊTRE ADMIS SUR UNE BASE DE FORMATION JUGÉE SUFFISANTE S'IL SATISFAIT LA CONDITION SUIVANTE :

Ce type d'admission s'adresse particulièrement aux personnes adultes qui ne sont titulaires ni d'un DES ni d'un DEP mais qui possèdent une formation suffisante.

Le candidat devra répondre à la condition suivante :

- Le candidat a la responsabilité de démontrer au collège que le cumul de sa formation est suffisant pour entreprendre des études collégiales. Pour ce faire, **le candidat doit joindre à la demande d'admission les documents nécessaires (notamment les bulletins et diplômes)**. Le Collège est seul en mesure d'apprécier la valeur de la candidature et pourrait, s'il le juge nécessaire, imposer des activités de mise à niveau.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La directrice des études peut déterminer des critères de sélection auxquelles les candidats admissibles doivent répondre. Ces critères de sélection sont basés sur les résultats scolaires, des tests d'admission et/ou des entrevues. Les critères varient selon les programmes. Dans le cadre d'un programme d'accès à l'égalité établi conformément à la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'appartenance d'un candidat à un groupe cible peut faire partie des critères de sélection particuliers à un programme.

CAS D'EXCEPTION

La directrice des études peut déterminer des cas d'exception au présent règlement lorsqu'elle le juge nécessaire.

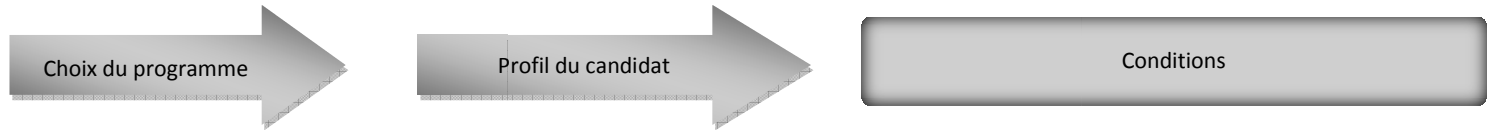
RESPONSABILITÉ

La directrice des études est responsable de l'application du règlement.

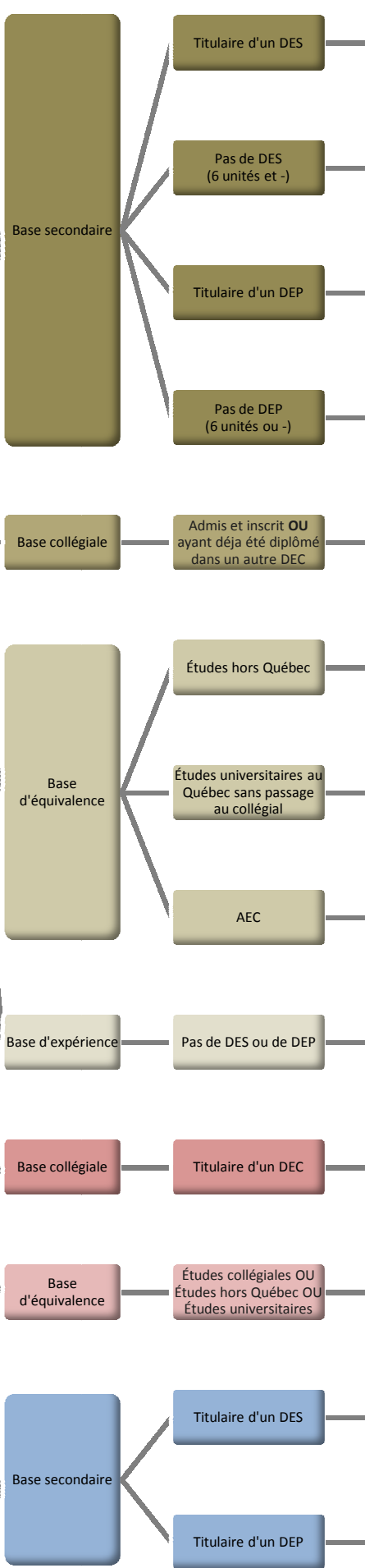
ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du Collège.

ANNEXE I



P
r
o
g
r
a
m
m
e
s



- Titulaire d'un DES**

Le titulaire d'un DES obtenu avant le mois de mai 2007 qui n'aurait pas réussi certaines matières pourrait se voir imposer des activités de mise à niveau
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Pas de DES (6 unités et -)**

ADMISSION CONDITIONNELLE
Engagement de réussir les unités manquantes au cours de la première session
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Titulaire d'un DEP**

Le titulaire d'un DEP doit OBLIGATOIREMENT avoir réussi les matières suivantes : langue d'enseignement de la 5e secondaire, langue seconde de la 5e secondaire et mathématiques de la 4e secondaire.
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Pas de DEP (6 unités ou -)**

ADMISSION CONDITIONNELLE
Engagement de réussir les unités manquantes au cours de la première session
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Admis et inscrit OU ayant déjà été diplômé dans un autre DEC**

Détenir les préalables du programme choisi
- Études hors Québec**

Avis d'équivalence de niveau secondaire complété
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Études universitaires au Québec sans passage au collégial**

Détenir un minimum de 30 crédits complétés dans un programme universitaire
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- AEC**

Démontrer que la formation acquise est supérieure ou égale au DES
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Pas de DES ou de DEP**

Avoir interrompu des études à temps plein pour une période d'au moins 36 mois
ET
Démontrer que le cumul de sa formation et de son expérience est suffisant pour entreprendre des études collégiales
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Titulaire d'un DEC**

DEC prérequis au DSET
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Études collégiales OU Études hors Québec OU Études universitaires**

Démontrer que la formation acquise est supérieure ou égale au DEC prérequis
ET
Détenir les préalables du programme choisi
- Titulaire d'un DES**

Détenir les préalables du programme choisi
- Titulaire d'un DEP**

Détenir les préalables du programme choisi

Condition générale : avoir interrompu ses études pendant

ANNEXE II – Préalables du secondaire en lien avec le programme choisi – DEC

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales										
		CST ¹ 4 ^e	CST ¹ 5 ^e	TS ou SN ² 4 ^e	TS ou SN ² 5 ^e	ST ou ATS 4 ^{e3}	STE ou SE 4 ^{e4}	Chimie 5 ^{e5}	Phys. 5 ^{e6}	Mus. 5 ^{e7}	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁸	Autres ⁹
PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES												
200.B0	Sciences de la nature - Sciences pures et appliquées - Sciences de la santé				X			X	X		Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
200.C0	Sciences informatiques et mathématiques				X			X	X		Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
300.A0	Sciences humaines (avec mathématiques) - Administration – 300.32 - Individu – 300.33 - Société – 300.34 - Monde – 300.35	X			X ¹⁰						Mathématique 416 ¹¹ Mathématique 526 ¹⁰	
300.A0	Sciences humaines (sans mathématiques) - Individu – 300.33 - Société – 300.34 - Monde – 300.35											
500.A1	Arts et lettres - Parcours artistiques : cinéma, théâtre, littérature et art – 500.75 - Langues et cultures étrangères : espagnol, allemand et anglais – 500.55											
700.A0	Sciences, lettres et arts				X			X	X		Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
PROGRAMMES D'ÉTUDES TECHNIQUES												
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire							X			Chimie 534 Physique 534	
120.A0	Techniques de diététique						X				Sciences physiques 436	

		CST ¹ 4 ^e	CST ¹ 5 ^e	TS ou SN ² 4 ^e	TS ou SN ² 5 ^e	ST ou ATS 4 ^{e3}	STE ou SE 4 ^{e4}	Chimie 5 ^{e5}	Phys. 5 ^{e6}	Mus. 5 ^{e7}	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁸	Autres ⁹
180.A0	Soins infirmiers						X	X ¹²			Sciences physique 436 Chimie 534	
210.B0	Techniques de procédés chimiques			X			X				Mathématique 436 Sciences physiques 436	
243.A0	Technologie de systèmes ordinés			X			X				Mathématique 436 Sciences physiques 436	
243.B0	Technologie de l'électronique - Électronique – 243.BA			X		X					Mathématique 436 Sciences physiques 436	
310.A0	Techniques policières	X									Mathématique 426 ou 514	
310.B0	Techniques d'intervention en délinquance											
393.A0	Techniques de la documentation											
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion - Gestion financière - Gestion des ressources humaines			X							Mathématique 436	
410.D0	Gestion de commerces	X									Mathématique 436	
420.A0	Techniques de l'informatique - Informatique de gestion – 420.AA - Gestion de réseaux informatiques – 420.AC				X						Mathématique 526	
582.A1	Techniques d'intégration multimédia											

¹ *Mathématique, séquence Culture, société et technique*

¹ *Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles*

¹ *Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire*

¹ *Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4^e secondaire*

¹ *Chimie de la 5^e secondaire*

¹ *Physique de la 5^e secondaire*

¹ *Musique de la 5^e secondaire*

¹ Un élève qui remplit ces conditions remplit les conditions particulières d'admission du programme.

¹ Lorsque des conditions sont précisées sous cette colonne, elles s'ajoutent aux conditions générales d'admission et, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission.

¹ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 022X, 022Y et 022Z ou les cours de mathématiques du baccalauréat international.

¹ Les élèves n'ayant réussi que *Mathématique 416* devront suivre une formation d'appoint en mathématique.

¹ Condition particulière d'admission en vigueur à compter de l'automne 2013. Entre-temps, pour les élèves qui ne rempliront pas cette condition, les collèges offriront une formation en chimie adaptée aux besoins du programme d'études.

ANNEXE III

Préalables du secondaire en lien avec le programme choisi – AEC

Programmes d'études	Conditions particulières d'admission
LEA.82 – Gestion de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent selon l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ET avoir réussi le cours mathématiques 526 ou l'équivalent ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus ET • Avoir réussi un cours d'initiation à l'informatique (par exemple le cours 420-131) ou démontrer des compétences pour identifier les composants matériels d'un système informatique, manipuler des fichiers, gérer des unités de stockage et utiliser adéquatement une interface graphique dans ses fonctions courantes.
LEA.5R – Cisco – Linux	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent selon l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus ET • Posséder aussi soit une AEC en informatique, dont les compétences de base se rapprochent du contenu du présent programme d'études, soit un DEC dans une discipline du domaine de l'informatique, soit posséder une expérience de travail jugée pertinente (preuve d'emploi requise)
LEA.1K – Administration et gestion de réseaux Microsoft (MCSE)	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires selon l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ET avoir réussi le cours mathématiques 426 ou l'équivalent ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus ET • Démontrer des compétences pour identifier les composants matériels d'un système informatique, manipuler des fichiers, gérer des unités de stockage, utiliser adéquatement une interface graphique, administrer des utilisateurs et groupes d'utilisateurs et véhiculer de l'information sur un réseau informatique
NWE.OF – Développement de sites Web et commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent selon l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus

NWE.24 – Production 3D	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent selon l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ET • Détenir un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine de formation pertinent (design, infographie, multimédia) ET • Démontrer une connaissance suffisante d'un logiciel professionnel en 3D utilisé en industrie (Maya, 3ds Max).
LCE.3R – Soutien administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus ET • Démontrer des compétences pour utiliser un ordinateur dans ses fonctions de base et avoir une vitesse de frappe d'au moins 20 mots à la minute
LEA.5S – Programmation Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent selon l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus ET • Détenir un diplôme ou l'équivalent et/ou une expérience de travail en programmation ET • Posséder un anglais fonctionnel
JCA.12 – Enquête et investigation	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou une formation jugée équivalente ET • Avoir terminé ses études depuis au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ou avoir complété une année ou plus d'études postsecondaires échelonnées sur une période d'un an ou plus ET • Fournir un certificat de bonne conduite (ne doit pas être daté de plus de 6 mois au moment du dépôt de la demande d'admission)
EEC.14 – Courtage immobilier résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (DES ou DEP) ou l'équivalent si vos études ont été faites à l'étranger ET • Avoir interrompu vos études pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire ; Ou • Être visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental ; Ou • Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus

CNA.0A – Transformation des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder une formation équivalente ET • Avoir complété le cours de mathématiques 416
ECA.03 – Conduite de procédés nanométallurgiques	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder une formation équivalente ET • Avoir complété le cours de mathématiques TS 4^e ou SN 4^e ou 436 ou l'équivalent ET • Avoir complété Sciences physiques STE 4^e ou SE 4^e ou Sciences physiques 436 ou l'équivalent
ECA.0H – Techniques de procédés chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder une formation équivalente ET • Avoir complété le cours de mathématiques TS 4^e ou SN 4^e ou 436 ou l'équivalent ET • Avoir complété Sciences physiques STE 4^e ou SE 4^e ou Sciences physiques 436 ou l'équivalent
ECA.09 – Conduite de procédés biologiques et techniques en discontinu	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder une formation équivalente ET • Avoir complété le cours de mathématiques TS 4^e ou SN 4^e ou 436 ou l'équivalent ET • Avoir complété Sciences physiques STE 4^e ou SE 4^e ou Sciences physiques 436 ou l'équivalent
ELJ.1G – Techniques d'automatisation industrielle I	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le domaine de l'électricité ou formation jugée équivalente
ELJ.1H – Techniques d'automatisation industrielle II	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir une l'attestation d'études collégiales (AEC) ELJ.1G – Techniques d'automatisation industrielle I